

Introduction en bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris

Caractéristiques définitives

(Visa n° 05-742 délivré par l'AMF le 27 octobre 2005)

Prix de l'Offre à Prix Ouvert : 32,00 euros par action

Prix du Placement Global Garanti : 33,00 euros par action

Paris, le 18 novembre 2005 – EDF annonce les modalités définitives de l'Offre à Prix Ouvert, du Placement Global Garanti et de l'Offre Réservée aux Salariés, réalisés à l'occasion du placement et de l'admission de ses actions sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Société émettrice.

Dénomination sociale : Electricité de France (« EDF »)

Nationalité : française

Secteur d'activité FTSE™ : 720 Electricité

Actions dont l'admission est demandée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

EDF a demandé l'admission aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A) de l'ensemble des actions composant le capital de la Société, y compris les Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'opération, à savoir :

- 1 625 800 000 actions existantes,
- Un maximum de 216 049 382 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, du Placement Global Garanti et, le cas échéant, de l'Option de Sur-allocation (les « **Actions Nouvelles** »).

Modalités de l'Offre et de l'Offre Réservée aux Salariés.

- Conditions de l'Offre
- L'ouverture du capital de la Société a comporté :
- une Offre à Prix Ouvert de 129 629 629 Actions Nouvelles auprès du public en France ;
 - un Placement Global Garanti de 58 239 399 Actions Nouvelles, avant exercice de l'option de sur-allocation, auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, et auprès du public au Japon (collectivement avec l'Offre à Prix Ouvert, l'« **Offre** ») comportant :
 - un placement public en France ;
 - un placement privé international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique ;
 - une offre publique au Japon sous forme de *Public Offer Without Listing*.

L'Offre à Prix Ouvert représente 69 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, avant exercice de l'Option de Sur-allocation.

Option de Sur-allocation	La Société a consenti aux établissements financiers garants du Placement Global Garanti une option permettant la souscription, au prix du Placement Global Garanti, d'un nombre maximum de 28 180 354 Actions Nouvelles supplémentaires.
Composition de l'actionnariat	A l'issue de l'Offre et en prenant pour hypothèse que toutes les actions offertes dans le cadre de l'Offre Réservee aux Salariés auront été acquises, mais avant attribution d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre Réservee aux Salariés, l'Etat détiendra environ 87,8 % des actions d'EDF et 86,2 % en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation. Après attribution des actions gratuites dans le cadre de l'Offre Réservee aux Salariés et en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation, l'Etat détiendrait environ 85,8 % des actions EDF.
Offre Réservee aux Salariés	L'ouverture du capital de la Société comporte également une offre de 33 153 357 actions existantes (les « Actions Cédées ») à des conditions préférentielles d'acquisition, réservée aux personnels et à certains anciens personnels de la Société et de certaines de ses filiales en France et à l'étranger (l'« Offre Réservee aux Salariés »). Le nombre d'actions sera porté à un maximum de 38 126 361 en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation. Un prospectus spécifique à l'Offre Réservee aux Salariés a été visé par l'AMF le 27 octobre 2005 sous le n°05-743 et est disponible sans frais auprès d'EDF 22-30 avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 08, sur son site Internet (http://www.edf.fr) et celui de l'AMF (http://www.amf-france.org).
Prix par action	Le prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert a été fixé à 32,00 euros par action. Le prix applicable au Placement Global Garanti a été fixé à 33,00 euros par action. Le prix applicable à l'Offre Réservee aux Salariés pour les formules avec décote a été fixé à 25,60 euros par action (le prix applicable pour la formule sans décote est celui de l'Offre à Prix Ouvert).
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2005.
Raisons de l'Offre et utilisation du produit	EDF a pour ambition, à travers son projet industriel, de renforcer sa position d'énergéticien européen construite autour d'une base industrielle et commerciale compétitive en France et de se développer de manière rentable dans les activités du gaz, des services et de l'éolien. L'Offre constitue une source de financement de ce projet industriel dont la réussite suppose la réalisation d'un programme d'investissements ciblé évalué à 40 milliards d'euros sur la période 2006-2010. Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles devrait permettre au Groupe de renforcer sa flexibilité financière et sera utilisé en priorité pour financer ces investissements, dans le respect de l'objectif de stabilisation de la dette financière à l'horizon 2008.
Produit brut et net de l'émission des Actions Nouvelles	Le produit brut pour la Société de l'émission des Actions Nouvelles est estimé à environ 6 070 millions d'euros (environ 7 000 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation). Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles pour la Société est estimé à environ 5 718 millions d'euros (environ 6 648 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation).

Engagements de conservation EDF et l'Etat se sont engagés à l'égard des établissements garants du Placement Global Garanti à ne pas émettre ou céder, sous réserve de certaines exceptions, des actions EDF pendant une période expirant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison, soit selon le calendrier prévu, jusqu'au 23 mai 2006.

Garantie L'Etat (agissant par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'Etat, du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) et EDF ont conclu un contrat de garantie pour le Placement Global Garanti avec un groupe d'établissements financiers dirigé par ABN AMRO Rothschild GIE, BNP Paribas, CALYON et Morgan Stanley & Co. International Limited, en leur qualité de chefs de file et teneurs de livre. Ce groupe d'établissements financiers comprend également Citigroup Global Markets Limited, en qualité de chef de file associé, Deutsche Bank AG, Dresdner Kleinwort Wasserstein, Goldman Sachs International, HSBC France, JPMorgan Cazenove Limited, Merrill Lynch International, Société Générale, UBS Limited, en qualité de co-chefs de file, Crédit Industriel et Commercial, Daiwa Securities SMBC Europe Limited, Landesbank Baden-Württemberg, IXIS Corporate & Investment Bank et Lazard Frères Banque, agissant conjointement et sans solidarité entre eux sous le nom de Lazard-IXIS, Mediobanca - Banca di Credito Finanziario S.p.A., Natexis Bleichroeder SA, Nomura International plc, Sal. Oppenheim jr. & Cie Kommanditgesellschaft auf Aktien, en qualité de co-managers du Placement Global Garanti.

L'Etat (agissant par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'Etat, du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) et EDF ont conclu un contrat de garantie pour l'Offre à Prix Ouvert avec un groupe d'établissements dirigé par CALYON et BNP Paribas, en leur qualité de chefs de file. Ce groupe d'établissements financiers comprend également Société Générale, en qualité de chef de file associé, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, IXIS Corporate & Investment Bank et Lazard Frères Banque, agissant conjointement et sans solidarité entre eux sous le nom de Lazard-IXIS, Natexis Bleichroeder SA, en qualité de co-chefs de file, et Union de Garantie et de Placement - UGP, en qualité de garant de l'Offre à Prix Ouvert.

Les contrats de garantie ont été signés le 18 novembre 2005.

Cotation.

La première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris est intervenue le 18 novembre 2005.

Codes.

Code ISIN FR 0010242511 (pour les actions ordinaires négociables sur Euronext Paris)

Code ISIN FR 0010251611 (pour les actions ordinaires souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, bénéficiant de la gratuité des droits de garde pendant 18 mois)

Calendrier indicatif.

18 novembre 2005	Première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris
21 novembre 2005	Début des négociations des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris
24 novembre 2005	Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre
16 décembre 2005	Date limite d'exercice de l'Option de Sur-allocation.
30 janvier 2006	Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Réserve aux Salariés

Contact investisseurs.

Contacts Presse

Marie-Sylvie de Longuerue (33)1.40.42.73.97

François Molho (33)1.40.42.25.90

Contact Analystes

Hervé Van Den Bulcke (33)1.40.42.62.03

Intermédiaires financiers.

CALYON, coordinateur global de l'Offre.

Morgan Stanley & Co. International Limited, coordinateur global de l'Offre.

ABN AMRO Rothschild GIE, chef de file et teneur de livre du Placement Global Garanti.

BNP PARIBAS, chef de file et teneur de livre du Placement Global Garanti et chef de file de l'Offre à Prix Ouvert.

CALYON, chef de file et teneur de livre du Placement Global Garanti et chef de file de l'Offre à Prix Ouvert.

Morgan Stanley & Co. International Limited, chef de file et teneur de livre du Placement Global Garanti.

Mise à disposition du prospectus.

Un prospectus constitué du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 juillet 2005 sous le numéro I. 05-107, avec avertissement, de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'AMF le 23 septembre 2005 sous le numéro D.05-1005-A01, et d'une note d'opération, a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers le 27 octobre 2005, sous le numéro 05-742.

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais auprès d'EDF 22-30 avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 08, et sur son site Internet (<http://www.edf.fr>) et auprès des établissements financiers introducteurs, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Un prospectus spécifique à l'Offre Réservee aux Salariés a été visé par l'AMF le 27 octobre 2005 sous le n°05-743 et est disponible sans frais auprès d'EDF 22-30 avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 08, et sur son site Internet (<http://www.edf.fr>), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Une notice légale a été publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires le 2 novembre 2005 et une notice complémentaire sera publiée le 23 novembre 2005.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque décrits au paragraphe 8.4 du Chapitre IV du document de base et au paragraphe 2 de la note d'opération.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement. Toute offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis ne sera effectuée qu'au moyen d'un prospectus disponible auprès d'EDF et contenant des informations détaillées sur EDF, sa direction, ainsi que ses comptes.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (1) ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ; (3) sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ; ou (4) sont des personnes à qui des invitations ou des incitations à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre d'une émission ou de la vente d'actions, peuvent être légalement communiquées ou faire l'objet d'une demande de communication (ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »).

Diffusion interdite aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non-habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente d'actions ou une incitation pour acheter des actions en Allemagne et n'a qu'un but informatif. Les lecteurs du présent communiqué doivent s'informer et respecter ces restrictions. Aucune offre publique d'actions n'est réalisée en Allemagne. Toute offre d'actions en Allemagne ne peut être réalisée qu'en conformité avec la loi sur les prospectus à utiliser pour les offres de valeurs mobilières (Wertpapierprospektgesetz). Aucun prospectus de vente (Prospekt) en conformité avec le Wertpapierprospektgesetz n'a été et ne sera publié en ce qui concerne les actions. Le présent communiqué est destiné uniquement à des personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » (qualifizierte Anleger) au sens de la section 2 No 6 et de la section 3 paragraphe 2 No 1 du Wertpapierprospektgesetz.

Le présent communiqué n'a qu'un but informatif et ne constitue pas une offre de vente d'actions ou une incitation à acheter des actions EDF ou à faire une offre pour de telles actions sur le territoire de la République d'Italie. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues en Italie sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement conformément au décret-loi No. 58 du 24 février 1998 et ses règlements d'application CONSOB, tel que modifiés. L'offre de vente d'actions n'est pas destinée aux résidents italiens et n'est pas réalisée, directement ou indirectement, et ne peut être acceptée sur ou à partir du territoire italien, que par des investisseurs qualifiés (tels que définis par l'article 31, 2ème paragraphe du Règlement CONSOB n° 11522 du 1er juillet 1998, tel que modifié), agissant pour leur propre compte et non en qualité de dépositaires ou de prête noms des autres actionnaires.

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation ou une incitation à une offre en vue de souscrire ou d'acheter des titres et ni le présent communiqué ni aucune autre information contenue dans le présent communiqué ne peuvent constituer un contrat ou un engagement de quelque nature que ce soit. Toute décision d'investissement dans le cadre d'une offre de titres de la Société doit être fondée uniquement sur l'information contenue dans un prospectus final qui est émis ou sera émis par la Société en rapport avec une telle offre et ne peut être fondée sur les informations contenues dans le présent communiqué.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certain pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

CALYON pourra éventuellement, pour le compte du syndicat de garantie du Placement Global Garanti, intervenir aux fins de stabilisation du marché de l'action, dans le respect des dispositions du règlement (CE) 2273/03 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (Directive « abus de marché »). Ces interventions viseront à stabiliser ou soutenir le cours des actions de la Société et seront susceptibles d'affecter ce dernier (et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement). De telles activités, si elles sont mises en œuvre, peuvent être interrompues à tout moment. Elles pourront être effectuées à compter du début des négociations dans le cadre de la législation et de la réglementation applicables, sur l'Eurolist d'Euronext Paris ou de toute autre manière jusqu'au 16 décembre 2005 inclus au plus tard. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 9 du règlement (CE) 2273/03 du 23 décembre 2003.